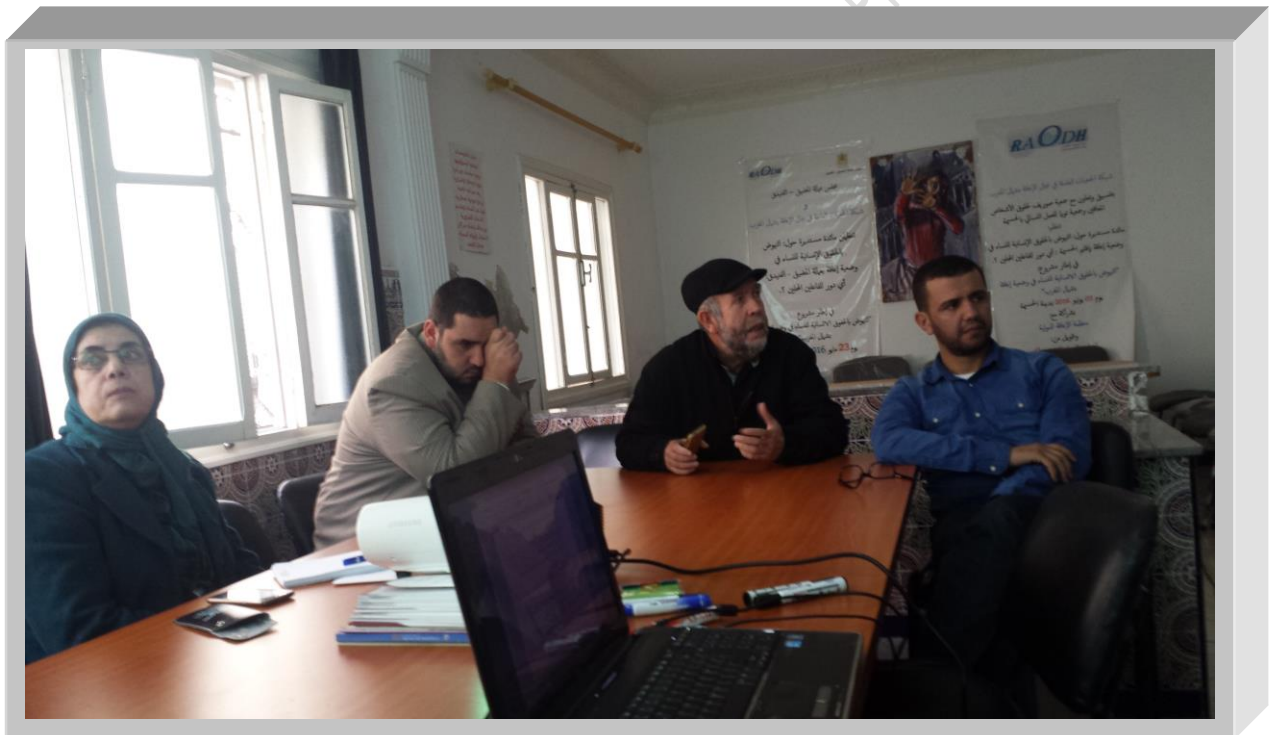


Projet : « Politiques Publiques locales Inclusives pour l'accès des personnes en situation d'Handicap aux Droits effectifs »

Capitalisation de la pratique de l'intégration de la dimension du handicap dans le processus électoral



Décembre 2016

Rapport élaboré par :

Naima HAJJI

Abdelmalek Haji

Cabinet EXPERTISE CONSEIL INGÉNIERIE SOCIALE-Sarl

Remerciements

Le présent document de « capitalisation de la pratique de l'intégration de la dimension du handicap dans le processus électoral » **n'aurait pas pu atteindre les objectifs escomptés sans l'adhésion et l'engagement des différents acteurs concernés par cette expérience.**

Nous voudrions, au nom de l'équipe d'Expertise Conseil Ingénierie Sociale chargée de la mission, présenter nos vifs remerciements aux porteurs de la mission pour la mise à disposition des moyens nécessaires mais surtout pour leur engagement tout au long de l'organisation des activités de la mission.

Nous tenons à remercier tout particulièrement les personnes ayant contribué d'une manière ou d'une autre aux différents moments de cet exercice et qui ont alimenté et construit le produit de la mission en mettant les mots sur leurs vécus, leurs ressentis et aussi leurs pratiques.

Que vos mots, témoignages et leçons seront des motivations et sources d'inspiration pour d'autres acteurs ayant la volonté de servir la question de la participation politique des Personnes en situation de handicap dans d'autres territoires.

Table des matières

Remerciements	2
Table des matières	3
Liste des sigles et acronymes.....	4
Avant-propos	5
Introduction	7
Cadre de la mission :.....	9
1- Présentation succincte du projet	9
2- Rappel de la mission.....	10
1 ^{ère} Partie : <i>Un regard croisé sur la pratique d'intégration de la dimension du Handicap dans les programmes électoraux à la région Tanger Tétouan Al-Hoceima</i>	13
1. Pratique de l'intégration de la dimension Handicap dans les programmes électoraux	14
2. Vécus et pratiques des acteurs porteurs et contributeurs	16
2 ^{ème} Partie : <i>Eléments de duplication et perspectives au développement de la pratique</i>	22
1. Caractéristiques clés de la bonne pratique telle mise en place.....	23
2. Leçons et conseils pour la replicabilité de l'expérience.....	23
3. Perspectives au développement de la pratique.....	25
Conclusion	27
ANNEXES	29

Liste des sigles et acronymes

- **ACB:** L'Association Colombe Blanche pour les Droits des personnes en situation d'Handicap Au Maroc
- **CRPDH :** Convention Internationale Relative aux Droits des Personnes Handicapées
- **HI:** Handicap International
- **UE:** l'Union Européenne
- **OPH :** Organisations des Personnes en situation de Handicap
- **AD :** Association de développement
- **ADH :** Associations des droits de l'Homme
- **PESH :** Personnes en Situation d'Handicap
- **PPLI :** Projet des Politiques Publiques Locales Inclusives pour un accès des Personnes en Situation de Handicap aux Droits effectifs, Maroc.
- **RAODH :** Réseau des Associations Œuvrant dans le domaine du Handicap au Nord du Maroc

Avant-propos

La capitalisation des expériences est devenue une vraie préoccupation des organisations motivées par la mise en place d'une culture d'apprentissage, par le partage d'expériences et aussi par les possibilités de s'appuyer sur un ensemble de références validées par l'expérience et de se distinguer comme organisations apprenantes.

Il en est attendu, également, qu'elle contribue à l'auto-formation et l'inter-formation des individus, des équipes internes et des groupes d'acteurs amenés à agir en commun, qu'elle enrichie leurs connaissances et leurs pratiques grâce à la bonne introduction de la culture de la gestion des apprentissages et des connaissances, pour faire émerger des pôles d'expertise en la matière.

L'ambition de ce travail de capitalisation de la pratique d'un espace de concertation sur l'accessibilité mené par l'Association Colombe Blanche pour les Droits des personnes en situation d'Handicap Au Maroc (ACB) est de ressortir l'expérience des concernés de l'oralité en les aidant à mettre les mots appropriés sur leurs vécus comme sur les pratiques développées. Aussi au terme de ce

travail, les porteur de la mission et leurs partenaires se sentent satisfaits d'avoir autant appris sur eux-mêmes et pour eux-mêmes ; Un apprentissage qui leur permettra d'une part d'assumer le rôle de personnes ressources en s'appropriant mieux leurs acquis et d'autre part de préparer l'avenir avec confiance dans la capacité collective à effectuer le choix des orientations nécessaires et adéquates.

Positionnée au fil d'un long processus de dialogue et de travail en commun, cet exercice de capitalisation vient consolider les savoir-faire et lutter contre leur déperdition en appuyant la conservation du capital-mémoire des institutions comme remède à la forte rotation des ressources, au manque d'institutionnalisation de la participation des institutions au sein de l'espace de concertation. Elle vient aussi soutenir la volonté des acteurs à communiquer autour de leurs expérience et surtout d'appuyer son élargissement et à s'affirmer comme force de proposition et comme groupe ressource et référent dans le domaine de la concertation en général et de la concertation autour du handicap plus spécifiquement.

Concernant l'angle de capitalisation, vu que la capitalisation des bonnes pratiques donne aux actions une place centrale et la capitalisation des expériences, elle, met en valeur les acteurs, les porteurs ont opté pour la capitalisation de cette initiative comme bonne pratique. Ce choix a été privilégié pour mettre le focus sur l'analyse des actions mise en place pour souder cette dynamique

d'acteurs et surtout pour accroître son efficacité et la maintenir pérenne. Forte par la conviction des organisations porteuses et l'engagement et la volonté de l'ensemble de contributeurs/acteurs de l'expérience collective, la mission de capitalisation a le mérite d'offrir aux concernés, comme aux facilitateurs et aux usagers au fil de la chaîne, un produit inspirant, utile et utilisable.

Introduction

« La participation des PESH à la vie politique : garant de la démocratie participative »

L'adhésion et la participation des personnes en situation de handicap – PESH- dans le processus électoral revêt une grande importance. Elle se fait à travers le vote ou l'éligibilité, en tant qu'électeur en vue de contribuer à la gestion de la chose publique, et d'œuvrer au renforcement et à la préservation de ses droits. Cependant, cette population subit encore de nombreuses discriminations, à cause de sa condition empêchant sa participation à la vie politique.

la participation politique de cette frange de la société est un pré requis pour concrétiser leurs droits et leurs attentes, particulièrement lors de l'élaboration, l'exécution et le suivi des politiques publiques au niveau local, ainsi que la défense de leurs intérêts au Parlement dans l'optique de la mise en place de stratégies et programmes tendant à l'amélioration de la situation des PESH.

Définissant la participation politique comme étant l'exercice du droit de voter aux élections et de droit de se porter candidat à aux élections, elle renvoie à l'exercice d'une citoyenneté dynamique et réfléchie, mais uniquement, une infime partie se mobilise activement pour la politique. Elle est également selon Philippe Braud (sociologie politique, France) « *l'ensemble des activités, individuelles ou collectives, susceptibles de donner*

aux gouvernés une influence sur le fonctionnement du système politique ». Bien qu'elles soient plus que jamais engagées à participer au processus démocratique au Maroc, les PESH ont toujours du mal à réaliser cet objectif et accéder pleinement à leur droit.

En effet, La question des PESH n'est pas suffisamment prise en considération dans les programmes électoraux des partis politiques pour en garantir une participation à la vie politique, malgré les avancées que le Maroc a enregistrées telles que la ratification de la Convention internationale relative aux droits des PESH et de son protocole facultatif. Ces dispositions ont été consolidées en 2011 par les articles de la nouvelle constitution notamment l'article 34, et le débat politique qui la suivi, visant l'adoption d'une approche intégrée permettant la participation des citoyens et citoyennes au processus de politique publique, sans discrimination, tout en mettant à leur disposition des outils de la démocratie participative.

A cet effet, la société civile est appelée plus que jamais à plaider pour une participation citoyenne des PESH en leur qualité d'électeurs et de candidats aux élections, afin d'influer sur le paysage politique dans la perspective de prendre des décisions qui soient en mesure d'intégrer la dimension du handicap dans les programmes électoraux.

C'est au cœur de ce débat ou l'ACB a mené une action de plaidoyer portant sur la mobilisation autour de l'intégration de la dimension du handicap dans le processus électoral à l'échelle de la région Tanger Tétouan Al-Hoceima, essentiellement soutenue par les institutions et les partis politiques ainsi que tous les autres acteurs, plaçant les PESH au cœur des programmes électoraux des partis politiques. Ceci a permis de faire entendre la voix des PESH et de leur permettre d'exprimer librement leur volonté.

Cadre de la mission :

1- Présentation succincte du projet

Le projet « Politiques Publiques Locales Inclusives pour un accès des personnes en situation de handicap aux Droits effectifs – PPLI-», mis en œuvre par l'Association la Colombe Blanche pour les Droits des personnes en Situation de Handicap, en partenariat avec Handicap International – Programme Maghreb, en collaboration avec le Réseau d'Associations Œuvrant dans le Domaine de Handicap au Nord du Maroc, est lancé depuis février 2014 avec le financement de l'UE. Il constitue une des réponses face à la discrimination envers les personnes en situation de handicap, et vient

consolider et réinvestir l'expertise accumulée par l'ACB en matière de promotion des droits des PESH durant plus de deux décennies. C'est une action de plaidoyer permettant la concrétisation des droits stipulés dans la nouvelle constitution, qui valorise la démocratie participative et consacre des innovations de nature à promouvoir la participation citoyenne des PESH dans la vie politique et l'implication de la société civile dans la prise de décision ; ceci leur permettront de jouer leur rôle dans la conception, la conduite, le suivi et l'évaluation des politiques publiques.

L'ACB a voulu, par son biais, concrétiser une action qui émane principalement des conclusions de sa planification stratégique, qui est la promotion des droits des PESH avec une vision axée sur la participation citoyenne des PESH en vue de promouvoir un développement local inclusif, et une société équitable engagée envers ses citoyens et citoyennes en situations de handicap. Pour ce faire, une réforme des lois et du cadre juridique en conformité avec les dispositions de la nouvelle constitution et les textes internationaux (CRDPH), ainsi qu'une mise en place de politiques publiques intégrant la dimension de handicap, demeurent primordiales afin d'assurer la participation citoyenne des PESH et leurs familles dans le processus des réformes politiques et démocratiques.

C'est dans cette optique que les porteurs ont estimé nécessaire d'intervenir sur deux niveaux, c'est-à-dire sur la réforme des lois et règlements et sur l'intégration transversale du handicap dans les programmes des partis politiques, afin de susciter un changement de l'intérieur favorisant l'égalité des PESH. Ceci vient

concrétiser et consolider la décision d'entamer une nouvelle phase, de rénovation et de consolidation de son projet associatif, prise à partir de 2012.

Le projet s'est assigné comme objectif général d'améliorer et consolider la participation des PESH dans les réformes politiques et démocratiques du Maroc conformément aux principes de la Convention Internationale Relative au Droits des Personnes Handicapées (CRPDH).

L'objectif spécifique étant d'améliorer la participation citoyenne à travers le plaidoyer pour l'intégration de la dimension du handicap dans le processus électoral, l'élaboration et suivi des politiques publiques locales ainsi que le renforcement du dialogue entre les OPH et les autorités locales dans la région du Nord.

Pour ce faire, un ensemble d'actions de renforcement des capacités, de soutien et de plaidoyer, à travers lesquelles le projet a abouti à la pression et la mobilisation en faveur d'une intégration de la dimension Handicap dans le processus électoral et assurant la participation citoyenne et réelle des PESH dans des institutions démocratiques, ainsi que dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques locales ; droits garantis par la constitution de 2011, la CRPDH, le projet de régionalisation avancée et les lois organiques des collectivités territoriales.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la mission de capitalisation de l'intégration de la dimension du handicap dans le processus électoral comme bonne pratique à analyser par les porteurs et à modéliser pour l'améliorer, la partager en vue de l'étendre sur d'autres territoires, d'en convaincre d'autres acteurs et les inspirer lors de sa duplication.

2- Rappel de la mission

Le cumul d'expériences de l'ACB suite à plus de deux décennies d'exercice et de mise en place de plusieurs dynamiques autour de la question du handicap, lui ont amené une prise de conscience de l'importance de l'identification des expériences pertinentes et des bonnes pratiques à capitaliser et à traduire en savoir-faire partageables.

Pour l'ACB et ses partenaires cet exercice se veut un moment de mise au point et de méditation du chemin parcouru ensemble, un moment d'écoute des récits des acteurs dont l'objet est de ressortir le regard porté sur l'expérience collective avec

des vécus individuels et organisationnels aussi et surtout de la réfléchir comme modèle à promouvoir mais aussi à améliorer.

A. OBJECTIFS DE LA MISSION :

Au-delà du fait que cette capitalisation doit permettre aux acteurs de valoriser leur expérience et la traduire en connaissances partageables, elle se veut également un moment de recul et d'auto-formation des porteurs de l'expérience, ou ils seront accompagné à distinguer les émotions des connaissances acquises.

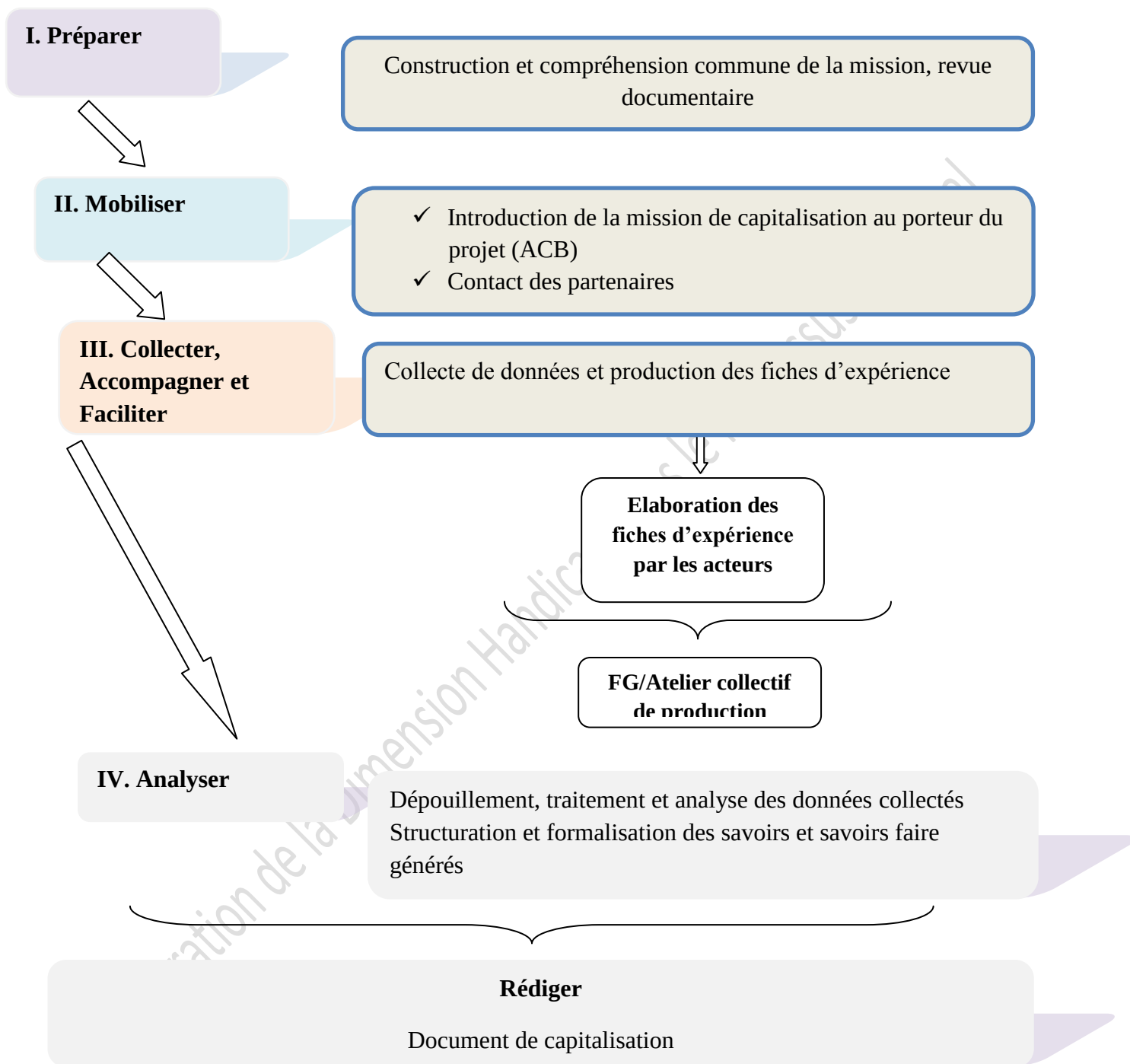
Le présent exercice de capitalisation se veut comme objectif global d'identifier et valoriser les savoirs et savoir faire communs, développés par l'ensemble des acteurs participants à la construction de la pratique objet de cette capitalisation. Il permettra essentiellement de :

- ✓ Valoriser les ressources apportées par les acteurs pour transformer leur expérience individuelle et collective, cloisonnée en expérience et pratique partagées et dupliquées ;
- ✓ Valoriser, structurer et communiquer les aspects positifs et ceux à améliorer pour la répliquabilité des expériences similaires dans d'autres contextes et territoires, et aussi pour améliorer la suite de cette même expérience ;
- ✓ Disposer d'un document de référence qui peut servir à alimenter la réflexion autour de processus d'intégration de la dimension du Handicap dans le processus électoral et les programmes électoraux des partis politiques.

B. RAPPEL DE LA METHODOLOGIE DE LA MISSION

Animé par le souci de la participation et l'implication effective des parties ayant construit collectivement la pratique de «l'intégration de la dimension du handicap dans le processus électoral», la méthodologie adoptée s'est basée sur la facilitation de la production et l'appui à la structuration des savoirs conscients et inconscients des contributeurs.

Pour ce faire, le processus est conçu en quatre étapes principales et complémentaires, à savoir :



1^{ère} Partie :

Un regard croisé sur la pratique d'intégration de la dimension du Handicap dans les programmes électoraux à la région Tanger Tétouan Al-Hoceima

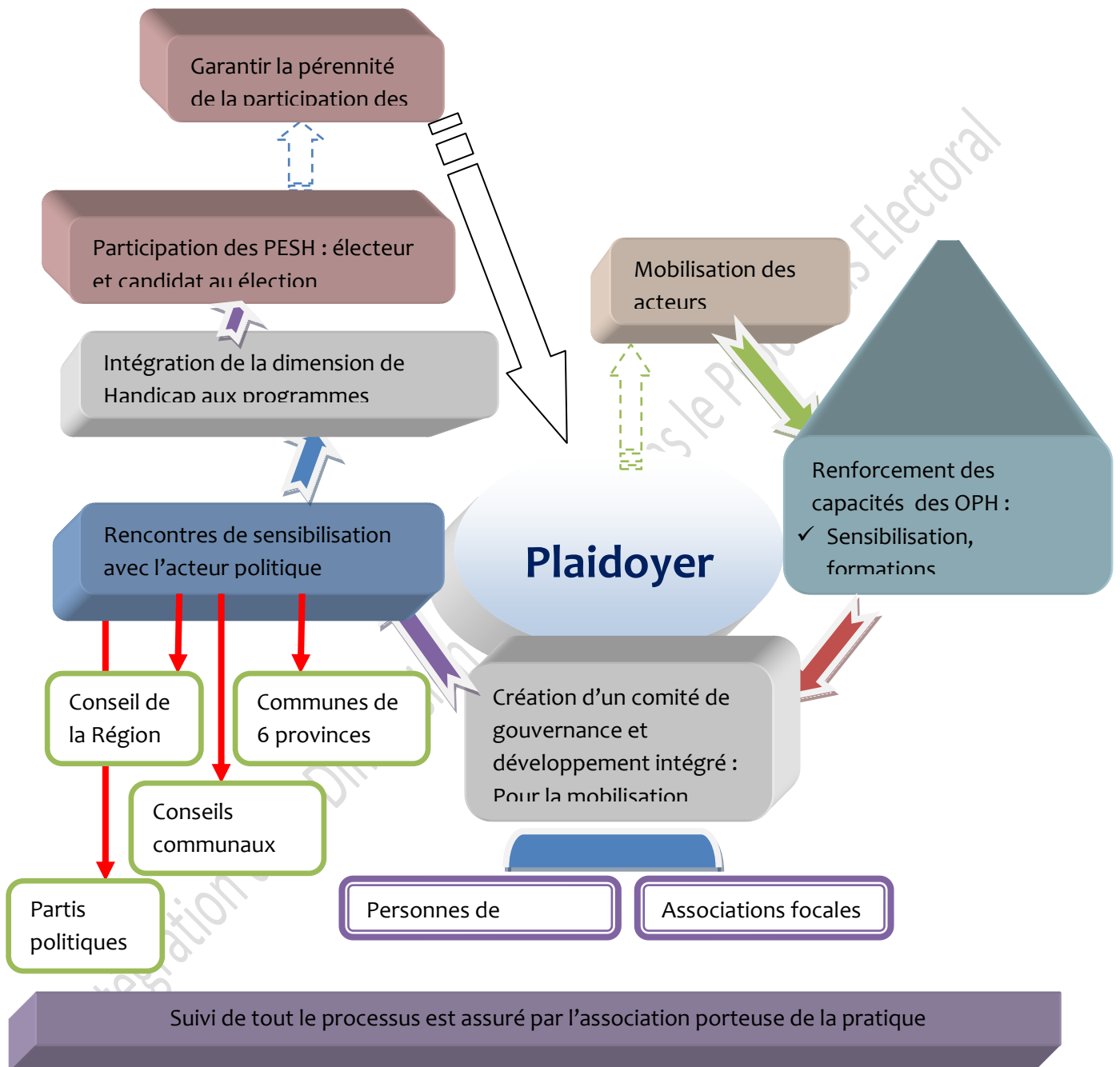
1. Pratique de l'intégration de la dimension Handicap dans les programmes électoraux

La bonne pratique, objet de cette mission, est une action de plaidoyer permettant la promotion de l'accès et la participation politique des PESH dans le processus électoral et les instances de démocratie locale. Durant son processus de mise en place, cette action a mis l'accent en particulier sur

la participation des PSH aux décisions les concernant et sur l'obligation de l'Etat de mettre en place les mécanismes et organes permettant cette participation et de garantir la représentation des PESH dans les dispositifs décisionnels, tel il a été stipulé dans l'article 29 de la CRDPH.

La question du handicap reste marginal et peu abordé au plus haut niveau et les PESH sont absentes de la quasi-totalité des instances de la démocratie nationales et locales. C'est pourquoi la participation politique des PESH n'est pas seulement une question de gestion et de démocratie, mais, une condition nécessaire pour la prise en compte effective des intérêts d'un large public souvent oublié et marginalisé.

Présentation du schéma de processus de la pratique :



2. Vécus et pratiques des acteurs porteurs et contributeurs

La phase de la production collective a été animée par l'auto-formation des porteurs de cette initiative, à partir de la mise en commun des leçons tirées, des pratiques développées individuellement et collectivement. Elle se veut aussi un test des capacités du groupe à transmettre l'essence de leur expérience en mots adaptés, compréhensibles et attrayants. Toutefois, le défi, pour les facilitateurs était d'appuyer le groupe à construire, de l'ensemble des visions différentes, un récit cohérent à partager sur le processus mené ensemble mais avec des statuts et positionnements différents.

1. Les dysfonctionnements auxquels la pratique apporte une réponse

- ✓ Discrimination basée sur le Handicap et la persistance des perceptions négatives et des stéréos-types au sein de la société et des partis politiques,
- ✓ Faible conscience des PESH de l'importance de la participation politique et publique,
- ✓ Faible participation politique des PESH en leur qualité d'électeurs et aussi de candidats aux élections,
- ✓ Exclusion des PESH dans le processus de design des programmes électoraux et des politiques publiques,
- ✓ Manque d'intégration de la dimension du handicap dans les programmes électoraux des partis politiques,
- ✓ Faible appropriation de l'approche Droit dans le traitement de la question du Handicap par les acteurs politiques,
- ✓ Manque de connaissances et de compétences techniques en relation avec la dimension du handicap chez l'acteur politique, notamment les partis politiques.

2. Motivations d'adhésion des acteurs au portage de l'action

- ✓ Volonté d'appliquer les attributions de la constitution afférentes aux droits des PESH, ainsi que les conventions internationales ratifiées,
- ✓ Les stipulations du projet de la régionalisation avancée et des lois organiques des collectivités territoriales, qui propose un nouveau mode de gouvernance de la question du handicap basé sur le respect des droits,
- ✓ Le recoupement des objectifs de l'action et ceux des OPH en matière de promotion de la participation citoyenne des PESH dans la vie politique. La pratique est considérée une opportunité d'unification des efforts pour réaliser les objectifs communs,

- ✓ Coïncidence du moment de la mise en œuvre de la pratique avec les élections législatives et locales (communales et régionales) comme une opportunité dans notre environnement pour intégrer le handicap dans les programmes électoraux,
- ✓ La pratique constitue une opportunité de fédération des efforts des OPH et des associations de développement, ce qui appuie la construction des alliances pour porter le plaidoyer sur l'intégration de la dimension Handicap dans les politiques publiques,
- ✓ Institutionnaliser le travail des partis politiques dans le domaine de l'intégration du handicap dans les programmes électoraux et dans les politiques publiques.

3. Les actions principales réalisées dans le cadre de la pratique

La présente action choisie comme bonne pratique a articulé ses niveaux d'intervention autour du renforcement des capacités (formation, information, sensibilisation, mise en réseau) et du plaidoyer. Ainsi, les actions suivantes ont été mise en place :

- ✓ Organisation des activités de mobilisation et mise en réseau des acteurs de la société civile (OPH, AD et ADH), l'acteur institutionnel et l'acteur politique
- ✓ Organisation des activités de sensibilisation des acteurs politiques et des partis politiques sur le cadre et l'intérêt à la participation politique des PESH,
- ✓ Organisation des activités de sensibilisation des PESH et de leurs familles sur les élections pour une meilleure implication des PESH comme élus ou électeurs,
- ✓ Organisation d'une campagne de sensibilisation, à portée régionale, sur le droit à la participation politique des PESH,
- ✓ Elaboration d'une charte éthique avec quelques principes à respecter lors de l'élaboration des programmes des partis politiques, signée par l'ensemble des acteurs concernés.
- ✓ Elaboration des mémorandums sur l'intégration de la dimension du Handicap dans les outils d'observation des élections et dans les différentes lois électorales et les lois régissant la gouvernance locale
- ✓ Production des outils audio-visuels pour la sensibilisation sur le sujet (un film/court métrage, pièce théâtrale)
- ✓ Création d'une page web pour la mobilisation et l'information sur l'action.

4. Moments clés de la dynamique au regard des acteurs

1. Renforcement des capacités des acteurs partenaires à travers la formation des leaders. Ceci a permis :

- Le développement de travail des associations et leurs connaissances juridiques en matière d'élaboration des politiques publiques (démocratie participative) ainsi que le plaidoyer pour l'intégration de la dimension du handicap dans les politiques publiques,
- Acquisition des compétences pour convaincre les partis politiques et la mise à disposition des outils et savoirs pour plaider sur la problématique.

2. Processus de plaidoyer et l'élaboration de mémorandum ce qui a permis :

- La signature de la charte éthique entre les associations, les institutions et les parties politiques sur les engagements des acteurs et l'évaluation du degré de compréhension et d'intégration de la dimension du handicap par l'acteur politique,
- Changement du regard porté par les acteurs sur le Handicap.

3. Création de la coordination locale pour la gouvernance et le développement intégré qui a permis de renforcer la mobilisation autour de la pratique et poser les bases pour le travail en commun (OPH, associations de développement, associations de Droits de l'Homme, l'acteur politique).

4. Création d'une dynamique au sein des partis politiques et leur réactivité avec cette dynamique. Ceci a permis de :

- Mettre à la disposition des partis politiques des savoirs essentiels afférents au handicap
- Sensibiliser et former l'acteur politique.

5. Changements ressentis par les acteurs suite à l'adhésion de la dynamique

- ✓ Changement au niveau de l'approche de travail des partenaires dans le domaine du handicap d'une approche d'assistantat vers une approche Droit,
- ✓ Représentativité des compétences en situation de handicap dans les organes/autorités de collectivités territoriales, les associations et les partis politiques (PESH représentent 10% du total des membres de la commission de la parité et de l'égalité des chances au sein de plusieurs communes),
- ✓ Adoption du quota réservé au PESH au sein des commissions de la parité et de l'égalité des chances, tel qu'il a été proposé dans le mémorandum porté dans ce même cadre,

- ✓ Participation des personnes référents aux élections locales et législatives
- ✓ Adoption de certains partis politiques de la langue des sourds et de non-voyants « Braille » dans leurs programmes électoraux;
- ✓ Développement du projet de « création des accessibilités » en plaidant pour en faire un outil local de la démocratie participative approprié par la commune ;
- ✓ Mise en réseau des institutions et organismes de la région et la création d'un groupe de travail régional sur le Handicap ;
- ✓ Renforcement des capacités des acteurs (politique, institutionnel et associatif) en matière de handicap et création d'une dynamique autour du sujet de la pratique ;
- ✓ Volonté des partis politiques et la commune pour intégrer la dimension handicap dans les politiques publiques locales (signature de la charte d'honneur)
- ✓ Création d'une dynamique autour de la dimension du handicap et la participation politique dans la région ;
- ✓ L'envoi d'une note par le ministère de l'Intérieur au Walis et Gouverneurs, pour faciliter l'accès des personnes en situation de handicap aux bureaux de vote, suite au mémorandum de plaidoyer adressé à ce ministère par la Colombe Blanche et ses partenaires ;
- ✓ Adoption de la formation des observateurs via la langue des signes par le CNDH ;
- ✓ Conscience de l'acteur politique pour le traitement du sujet du handicap et les politiques publiques ainsi que sa concrétisation (parti justice et développement) ;

6. Contraintes confrontés lors du parcours de la pratique

- ✓ Faible mobilisation des familles des PESH et des citoyens/citoyennes pour participer au processus de communication sur la nécessité d'intégration de la dimension Handicap dans les politiques publiques,
- ✓ Sensibilisation très limitée des PESH pour une participation politique effective,
- ✓ Non appropriation de l'approche Droit par les partis politiques au sujet du handicap (compréhension traditionnelle basée sur l'émotion ce qui engendre un esprit d'assistanat),
- ✓ Faible participation des médias en tant qu'acteur dans la pratique (utilisation des médias occasionnelle pour la couverture médiatique),

- ✓ Persistance de l'esprit d'assistanat chez l'acteur politique ce qui a influencé négativement la mobilisation,
- ✓ Non maîtrise de l'acteur politique des savoirs et outils permettant l'accélération de l'intégration de la dimension de handicap,
- ✓ Une intervention limitée sur le thème de la participation politique des PESH, à cause de l'éparpillement des efforts des OPH sur plusieurs sujets,
- ✓ Incapacité de toucher tous les types de handicap (à part le handicap moteur et visuel) à cause de l'absence d'un système d'éducation intégrée.

7. Leurs leçons tirées de ce parcours

- ✓ L'intégration de la dimension du handicap dans les programmes électoraux et dans les politiques publiques nécessite la mobilisation de tous les acteurs et non pas uniquement les OPH,
- ✓ S'adresser aux partis politiques autant qu'institutions et non autant que sympathisants pour poser les bases d'une intégration institutionnalisée,
- ✓ L'existence d'un cadre juridique relatif à la participation politique des PESH facilite le plaidoyer auprès des décideurs,
- ✓ Adopter une politique intégrée permet la participation des PESH dans la vie politique et garanti le respect de leurs droits,
- ✓ L'information et la sensibilisation des partenaires sur le sujet de la bonne pratique permettent la délégation des personnes qualifiées, référents pour participer et suivre l'évolution de la pratique,
- ✓ La mobilisation des médias comme allié principal dans des telles actions nécessitant beaucoup de mobilisation de masse, permet d'atteindre les résultats attendus.

8. Si leur expérience est à refaire :

- ✓ Prévoir l'action sur une durée plus longue, vue l'étendue de la zone d'intervention et la complexité des niveaux de changement à opérer (Citoyens/ennes, société, institutions, organisations..)
- ✓ Créer un poste de chargé de communication pour se charger de la mobilisation et de la relation avec les médias,
- ✓ Représenter les institutions partenaires par deux personnes au plus pour assurer la continuité de leur efficacité et institutionnaliser leur participation,

- ✓ Mobiliser les acteurs essentiels en matière de handicap pour adopter l'approche droit dans leur travail
- ✓ Organiser plus de rencontres avec la population pour changer le regard porté sur les PESH et instaurer la conscience de la participation politique des PESH en leur qualité d'électeurs et de candidats aux élections.
- ✓ Elargir la mobilisation vers d'autres acteurs pouvant apporter des plus au sujet de la pratique, à savoir : Acteur économique/secteur privé, Syndicats, Ministère des Habous et des affaires islamiques, Medias, Enseignement supérieur, les Instituts de recherche, Ministère de la culture et le Gouvernement.

2^{ème} Partie :

Eléments de duplication et perspectives au développement de la pratique

1. Caractéristiques clés de la bonne pratique telle mise en place

Les caractéristiques clés de la dynamique sont tirées d'un recoupement des regards portés par les acteurs porteurs de cette pratique, et sont alimentées par le recul des consultants facilitateurs de la mission. On estime qu'elles seront en mesure d'appuyer les lecteurs à comprendre le modèle mis en place via ces spécificités qui sont loin d'être figées et exhaustives. Ces repères sont partagés pour inspiration et le soin de l'adaptation de la pratique au contexte de sa mise en place est laissé au soin des lecteurs et surtout des duplicateurs.

Ils estiment que le modèle mis en place est :

- ✓ Animé par l'esprit de mise en réseau des acteurs autour de la participation politique des PESH pour inscrire leur intervention dans un modèle de développement intégré,
- ✓ Axé sur la mobilisation à différents niveaux : celui des acteurs, des populations et des PESH pour opérer le changement,
- ✓ Articulé autour du renforcement des capacités à la carte (information, formation, sensibilisation et mise en réseau), et ce selon les manques et les implications attendus de chaque partie,
- ✓ Orienté vers le plaidoyer pour opérer des changements structurels au niveau du cadre juridique à mettre en place pour arriver à la pleine participation politique des PESH,
- ✓ Mettant tous les moyens nécessaires en matière d'information et de sensibilisation pour préparer les PESH à saisir le droit à la participation politique,
- ✓ Cherchant les opportunités d'intégration de la dimension du handicap dans les structures déjà en place et fonctionnelles (commission de la parité et de l'égalité des chances, CNDH,),
- ✓ Optant pour un conventionnement moral entre les acteurs par le biais d'une charte éthique/d'honneur relatant les principes accordés, en appui à l'intégration de la dimension du handicap dans les programmes des partis politiques,

2. Leçons et conseils pour la replicabilité de l'expérience

Positionné tant que groupe ressource, ayant la responsabilité de partager des repères de guidance avec d'autres pour les inspirer et les motiver, les membres,

ayant participé aux focus groupe, ont partagé les conseils suivants pour inspirer d'autres acteurs et appuyer la duplication de cette pratique :

- ✓ Le changement du regard porté sur les PESH est possible, via la sensibilisation et le travail sur les perceptions et les connaissances au niveau de la société et des différents acteurs,
- ✓ Accorder le même intérêt à la mobilisation de tous les acteurs de la zone d'intervention à savoir le secteur privé, les syndicats, le ministère des Habous et d'autres pour diversifier les entrées pouvant mener à l'atteinte des objectifs
- ✓ La connaissance des détenteurs de pouvoir de décision en matière de participation politique des PESH, contribue à la consolidation des résultats escomptés de l'action,
- ✓ Le porteur du projet doit avoir une maîtrise de la sphère politique pour plus d'efficacité,
- ✓ Les initiateurs de la pratique doivent adopter un système de suivi et d'évaluation d'étape pour le réajustement du parcours de la pratique au moment opportun et en tirer des enseignements collectivement,
- ✓ Accorder Une grande importance au renforcement des capacités dans les domaines des lois organiques des partis politiques, les lois organiques des collectivités territoriales et l'approche intégrée au profit des décideurs et des acteurs associatifs, pour en traduire les acquis au cours de l'exercice notamment lors du plaidoyer
- ✓ Accorder une grande importance à la mobilisation des médias et son utilisation d'une manière efficace et stratégique.
- ✓ Les porteurs de la pratique doivent avoir la même distance des partis politiques pour garder leur neutralité et aussi la confiance des autres partenaires,
- ✓ Mobiliser les structures/les organes parallèles aux partis politiques pour accroître les résultats de notre action/pratique,
- ✓ Mobiliser les fonds pour garantir la continuité des actions au-delà de la durée du projet, notamment en matière de plaidoyer auprès des décideurs et d'accompagnement des partis politiques dans les efforts d'intégration de la dimension du handicap dans leurs programmes électoraux,
- ✓ Investir dans le renforcement des capacités des OSC pour être en mesure de mener un plaidoyer efficace auprès des décideurs,

- ✓ Consolider les compétences thématiques des OPH pour être en mesure d'apporter son expertise thématiques et être force de proposition en matière de promotion de la participation politique des PESH.

3. Perspectives au développement de la pratique

A partir de la valorisation des acquis résultants de l'expérience actuelle, les perspectives suivantes sont à ouvrir pour mieux en consolider les acquis. Ces idées sont partagées pour éclairer et inspirer les porteurs de la pratique actuelle à en apporter des améliorations et lui ouvrir des pistes de développement d'une part, et pour inspirer d'autres acteurs désirant la dupliquer à en tirer profit.

Ils ont estimé que pour la consolidation des acquis d'une telle dynamique, les pistes suivantes sont à développer :

- ✓ Opérationnaliser la charte éthique et la consolider avec des accords de partenariat avec les partis politiques pour le suivi de la mise en œuvre des engagements accordés,
- ✓ Elaborer un rapport sur la place accordée au handicap dans les programmes électoraux des partis politiques après les élections parlementaires et la négociation avec les parties politiques sur le degré d'intégration de la dimension du handicap dans leurs programmes électoraux et aussi dans les politiques publiques,
- ✓ Reconduire cette bonne pratique au niveau de la région pour lui bénéficier de l'expérience accumulée et réinvestir les acquis du premier exercice,
- ✓ Consolider les relations avec les partis politiques à travers des actions communes, permettant le suivi et la pression sur les partis politiques pour la concrétisation de leurs engagements dans le cadre de la charte,
- ✓ Renforcer les capacités des cadres représentants les PESH au sein des commissions consultatives notamment la commission de la parité et de l'égalité des chances,
- ✓ L'accompagnement et le renforcement de capacités des PESH à saisir leur droit à la participation politique en leur qualité d'électeurs, de candidats aux élections et entant qu'élus aussi pour consolider les acquis,
- ✓ La transition du renforcement des capacités sur le handicap et sur l'intégration de la dimension du handicap dans les politiques publiques, dans le cadre des projets de développement, vers des programmes de

formation et des filières de recherche dans le cadre des universités et des centres de recherche,

- ✓ Réfléchir à des mécanismes de mobilisation des fonds pour garantir la pérennité de l'action et consolider les acquis,
- ✓ Mobiliser les médias pour communiquer les acquis de la pratique et surtout pour témoigner de sa validité en matière de changements produit au niveau la participation citoyenne dans la vie politique des PESH.

Intégration de la Dimension Handicap dans le Processus Electoral

Conclusion

Ce travail de capitalisation, qui s'est voulu un moment de recul et de valorisation du capital d'expérience des acteurs ayant bâti cette expérience moment par moment, ne vient pas tourner la page d'une expérience assez riche qui n'est qu'un début sur un long chemin de changement. Elle a le mérite de mettre l'essence de son expérience dans ce document de référence qui sera utile à d'autres acteurs intéressés par le processus d'intégration de la dimension du Handicap dans le processus électoral.

En résumé, cette expérience mérite d'être saluée pour sa contribution à l'instauration des bases pour une pleine participation politique des PESH qui n'est pas seulement une question de gestion et de démocratie, mais, une condition nécessaire pour la prise en compte effective des intérêts d'une large frange des citoyens souvent oubliée et marginalisée. Elle a le mérite aussi de mettre en évidence plusieurs aspects, reflétant une grande méconnaissance du statut de la PESH en tant que citoyen/enne dans le processus électoral, occasionnée par :

- ✓ La discrimination basée sur le Handicap et la persistance des perceptions négatives et des stéréos-types au sein de la société et des partis politiques,
- ✓ Faible conscience des PESH de l'importance de la participation politique et publique, d'où la faible participation politique des PESH en leur qualité d'électeurs et aussi de candidats aux élections,
- ✓ Manque d'intégration de la dimension handicap dans les programmes électoraux des parties politiques,
- ✓ L'insuffisance de l'information politique et électorale en formats accessibles aux PESH, en amont et au cours du processus électoral.

Au-delà de ces constats contraignants, l'action a pu mobiliser et mettre en commun les efforts des acteurs autour de l'intégration de la dimension du Handicap dans le processus électoral (acteur politique, OPH, ODH...), renforcer les compétences thématiques de l'acteur politique et de sensibiliser les PESH et leurs environnement sur l'importance de la participation politique des PESH en leur qualité d'électeurs, et en leur qualité de candidats aux élections pour participer à la gestion de la chose publique et changer le regard porté par la société sur le handicap.

Il en est attendu comme expérience prometteuse d'ouvrir largement les portes à l'innovation des acteurs, pour continuer le travail déjà enclenché en matière de promotion de la pleine participation des PESH dans la vie politique et à la gestion de la chose publique et la consolidation des acquis en matière d'intégration des compétences en situation de handicap dans les organes consultatifs des collectivités locales (PESH représentent 10% du total des membres de la commission de la parité et de l'égalité des chances au sein de plusieurs communes).

ANNEXES

- **Annexe 1 : Liste des institutions contributrice au processus de capitalisation de la pratique**